Etude

40 pages

Terrain d'enquête :

Mai 2018

Les chiffres clés sur les Français et la

Enquête food service:

Les Français et la gastronomie

gastronomie





Les chiffres clés sur les Français et la gastronomie

A l'heure des foodistas, découvrez la première étude pour comprendre les Français et leurs rapports à l'alimentation, à la cuisine et à la restauration avec un focus sur les moins de 35 ans.

Quelles sont les habitudes des français vis-à-vis de la gastronomie? Aiment-ils autant faire à manger qu'aller au restaurant? Quelles sont les différences entre les générations?

Les enseignements clés

Découvrez un extrait des enseignements de cette enquête dans l'article des Echos

Les Echos fr

Les Français plébiscitent la gastronomie

CLOTILDE BRIARD | Le 05/09 à 10:30 | Mis à jour à 10:51 |











Les chiffres clés sur les Français et la gastronomie

Étude des Français et de leur lien à la gastronomie, en partenariat avec Tous au Restaurant

L'intérêt des Français à la gastronomie ...

Mesurer le rapport des Français à l'alimentation, à la cuisine et à la restauration. L'impact du digital ...

Identifier l'impact du digital sur les habitudes des convives.

Mesurer l'usage du digital (photos et réseaux sociaux).

Le choix du restaurant ...

Identifier la manière dont les Français choisissent leurs restaurant.

Les attentes de cuisine plus saine ...

Evaluer les attentes des Français vis-à-vis des restaurateurs concernant une cuisine plus saine.

Méthodologie

Cible:

Auprès des convives : 500 interviewés représentatifs des Français de 18 ans & plus allant au restaurant.

Mode de recueil:

Terrain on-line de 8-10 minutes auprès des consommateurs durant le mois de Mai 2018.

Plan

- 1. L'image de la gastronomie
- 2. L'évolution des comportements vis-à-vis de l'alimentation
- 3. L'image des restaurants
- 4. L'expérience au restaurant et leurs attentes
- 5. Le digital (photos et avis sur internet)



Bon de commande

Merci de compléter cette page et de nous la faire parvenir à l'adresse mail suivante : m.caufman@foodservicevision.fr

L'étude « Les Français et la gastronomie »

Tarifs 2018

☐ Je souhaite recevoir l'étude « Les Français et la gastronomie »

Version au format PDF – livraison par messagerie

Prix : 990 € HT

Nom : Email :

Prénom : Tel :

Société : Date :

Adresse : Signature et tampon :

Conditions de règlement : 100% à réception. Règlement à 30 jours date de facture



CONDITIONS GENERALES DE VENTE:

La validation par le donneur d'ordre de sa commande vaut acceptation des présentes Conditions générales pleinement et sans réserve.

Article 1 - OBJET

L'objet du présent contrat est de définir les modalités et les conditions selon lesquelles **FOOD SERVICE VISION** met à disposition du donneur d'ordre l'étude multi clients. Ces études multi clients sont établies sur la base d'éléments objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs récoltés par la société. **FOOD SERVICE VISION** fait une analyse de ces éléments objectifs afin d'élaborer des lignes directrices figurant dans les études multi clients.

Article 2 - OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Il appartient au donneur d'ordre de définir ses besoins et de rechercher si les spécifications des études multi clients y sont adaptées, compte tenu des objectifs qu'il poursuit. FOOD SERVICE VISION a mis à la disposition du donneur d'ordre toutes les informations souhaitées pour lui de sorte qu'il puisse prendre toutes décisions utiles.

La société **FOOD SERVICE VISION** confère au donneur d'ordre le droit, non transférable, de faire usage pour son compte unique et personnel des études multi clients et des informations qu'elles contiennent et ce, dans l'unique cadre de son activité.

Le donneur d'ordre s'oblige à n'employer les informations qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, il ne pourra céder à un tiers aucune information fournie et sera tenu responsable de toutes conséquences directes ou indirectes qui pourraient découler de l'utilisation non conforme aux présentes conditions générales de vente des études multi clients ou des informations qu'elles contiennent.

Article 3 - OBLIGATIONS DE FOOD SERVICE VISION

3.1 - Livraison

Les informations contenues dans les études multi clients fournies par **FOOD SERVICE VISION** sont transmises directement à l'Utilisateur par voie électronique.

Aucune fourniture ou service complémentaire n'est implicitement compris.

3.2 - Sur l'exactitude des informations communiquées

FOOD SERVICE VISION recueille les informations figurant dans les études multi selon différentes sources et fait les meilleurs efforts pour en contrôler la crédibilité.

Cependant, malgré tous ces efforts, FOOD SERVICE VISION ne peut pas garantir l'exactitude pleine et entière du contenu des études multi. Le donneur d'ordre utilise les informations de FOOD SERVICE VISION en connaissance de cause.

Article 4 - PRIX

Les prix présentés par FOOD SERVICE VISION sont indiqués en euros, hors taxes (HT) auxquels s'appliquent les taux de TVA en vigueur. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros à trente jours date de facture. FOOD SERVICE VISION se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les produits sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 5 - RESPONSABILITE

FOOD SERVICE VISION est soumise de manière expresse à une obligation de moyens.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de FOOD SERVICE VISION, le montant de la réparation dû ne pourra excéder le prix de l'étude mise à la disposition du donneur d'ordre

Article 6 - REFERENCES

FOOD SERVICE VISION aura le droit de faire figurer le nom du donneur d'ordre sur une liste de cléss, sauf dérogation expresse du donneur d'ordre.

Article 7 - TOLERANCE

Le fait par l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 8 - CLAUSE D'ARBITRAGE

En cas de litige, les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre le litige à l'amiable avant d'engager une action en justice

Article 9 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi Française.

En cas de litige non résolu à l'amiable, qu'il soit relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, et même en cas d'urgence, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de **LYON** qu'il y ait ou non pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

Dans le cas où l'une des parties engage une action judiciaire, la partie qui gagne son procès sera en droit d'obtenir le remboursement de ses frais et honoraires.